



**Vous accompagne dans la
mise en oeuvre de votre
agenda 21 local**

« Nous n'héritons pas la terre de nos parents, nous
l'empruntons à nos enfants ». St Exupéry

Nous vous accompagnons à toutes les étapes de votre projet...

Diagnostic Agenda 21:

état des lieux selon les finalités
et les éléments de méthode du
référentiel national

Formation-action Sensibilisation

Ateliers participatifs,
jeux, conférences

Démarche participative:

agents, habitants,
partenaires, fournisseurs,
associations, entreprises...



Valorisation de vos engagements:

Chartes éco-
responsables,
rédaction agenda 21

La sensibilisation aux enjeux du Développement durable et la présentation du référentiel Agenda 21

Animation de réunions, exposés-débats avec les élus, les agents, les acteurs du territoire : comprendre les enjeux pour apporter sa contribution à cette ambition commune.

La concertation : mobiliser l'ensemble des acteurs pour répondre à ces défis et contribuer à une ambition commune

Faire participer les habitants et les partenaires à des ateliers : recueil des attentes, des propositions d'amélioration, des actions en faveur du développement durable, animation de blogs, expositions, rencontres ...

Le diagnostic – Etat des lieux associe les élus, les agents territoriaux et les acteurs du territoire :

- Partager le projet territorial,
- Identifier les actions déjà mises en oeuvre dans le territoire et les points forts sur lesquels s'appuyer,
- Valoriser les pratiques locales qui contribuent déjà au Développement durable.
- Identifier les enjeux prioritaires, les axes de progrès à atteindre dans les domaines d'intervention du territoire, et les indicateurs de suivi :
Urbanisme-habitat, Sports et loisirs, Tourisme, Solidarité, Sécurité, Santé, Gestion responsable et services au public, Agriculture et Forêts, Culture, Déplacements et infrastructures, Développement économique, Energies, Préservation de la biodiversité, des ressources naturelles, de l'eau, réduction et tri des déchets ...

La mise en oeuvre des engagements et des plans d'actions d'amélioration

Rédaction de l'agenda 21, de la charte d'engagements, pilotage des plans d'actions, suivi des indicateurs de progrès.



Le référentiel Agenda 21 :

Un Agenda 21 comporte 5 finalités :

- La lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère,
- La préservation de la biodiversité, la protection des milieux et des ressources,
- L'épanouissement de tous les êtres humains,
- La cohésion sociale, la solidarité entre territoires et générations,
- Des dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

L'élaboration d'un agenda 21 respecte 5 éléments de méthode :

- La participation des acteurs,
- L'organisation du pilotage,
- La transversalité de la démarche,
- L'évaluation du projet,
- Une stratégie d'amélioration continue.

Votre contact :



Corinne TURPIN

OSMOZE – 15 rue d'Ambert – 45 800 Saint Jean de Braye - Tel : 06.85.90.18.16

mail : osmoze-ct@wanadoo.fr

Sarl au capital de 1000€ - RCS Orléans 491 741 500

www.osmoze-conseil.fr